



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 05 juin 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 27 mai 2014
2. 6529 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2011-2012)
 - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport complémentaire
3. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013
 - Rapporteur : Monsieur Marco Schank
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Examen de la liste des demandes de pétition publique
5. Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et continuation de l'instruction des dossiers
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nancy Arendt

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 27 mai 2014

Les projets de procès-verbal des 2 réunions de la Commission du 27 mai sont adoptés.

2. 6529 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2011-2012)

Le projet de rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

3. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

4. Examen de la liste des demandes de pétition publique

a) Pétition publique 371 - Vote obligatoire pour résidents depuis plus de 5 ans au Grand-Duché

- Explications fournies par le pétitionnaire

La Commission prend connaissance des précisions du pétitionnaire au sujet de ses revendications. La demande de pétition publique remplit désormais les critères de recevabilité et la Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

b) Pétition publique 375 - Pour l'introduction d'un jour de congé légal en cas de décès d'un animal de compagnie

- Examen de la recevabilité

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

c) Pétition publique 376 - Géint deen neie Stadion

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

d) Pétition publique 377 - Contre l'utilisation de l'eau potable pour nettoyer des infrastructures publiques, notamment le nettoyage des autoroutes, le désengorgement des canaux, le lavage des véhicules et machines de l'Etat et des communes

- Examen de la recevabilité

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

e) Pétition publique 378 - Géint d'Wahlflicht

- *Examen de la recevabilité*

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

f) Pétition publique 379 - Et gëtt eng Alternative! Remboursement intégral des médicaments homéopathiques

- *Examen de la recevabilité*

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

g) Pétition publique 380 - Définition d'une pétition pour l'organisation d'un référendum

- *Examen de la recevabilité*

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

h) Pétition publique 381 – Fir daitleg méi Personal a besser Öffnungszäite bei der ADEM - Pour une nette augmentation du personnel et un changement des horaires d'ouverture auprès de l'ADEM

- *Examen de la recevabilité*

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

i) Pétition publique 382 - Revenu universel pour tous les résidents

- *Examen de la recevabilité*

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

j) Pétition publique 383 - GÉINT MOBIL A FIX RADAREN

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

k) Pétition publique 384 - D'Hondt-Verfahren abschaffen

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

l) Pétition publique 385 - Umweltfreundliche Mobilität - GEGEN ein Aufbau eines Ethanolstellenetzes (E-85, Superethanol) in Luxemburg - CONTRE une installation d'un réseau des pompes SUPERETHANOLE (E-85) au Grand-Duché de Luxembourg

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

m) Pétition publique 386 - Pour une formation linguistique gratuite aux résidents (français, allemand, luxembourgeois ou portugais)

- Examen de la recevabilité

La Commission décide de demander des explications supplémentaires au pétitionnaire. Le pétitionnaire est invité à fournir un argumentaire de sa revendication et à motiver notamment en quoi l'objet de sa pétition est d'intérêt national.

L'examen de la recevabilité de cette pétition sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

n) Pétition publique 387 - Alle Bürger Luxemburgs haben das Recht auf ein pestizidfreies Leben

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

o) Pétition publique 388 - Referendum zur Einführung der Bürgergesetzgebung von unten

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

*

La Commission prend connaissance de la liste des demandes de pétition publiques pour lesquelles la demande d'explications supplémentaires adressée au pétitionnaire est restée sans réponse. Elle décide d'adresser un dernier rappel aux pétitionnaires.

5. Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et continuation de l'instruction des dossiers

a) Pétition publique 334 - Pour la révision de la hauteur des trottoirs et l'ajustement de cette hauteur

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°334 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 44 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

b) Pétition publique 335 - Pour l'introduction d'un revenu de base universel pour tous les citoyens

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°335 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 315 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

c) Pétition publique n°336 - Etude destinée à l'évaluation des paramètres de la "Fonction d'Utilité" conditionnant le "modal-split" en matière d'utilisation du transport en commun à Luxembourg

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°336 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 35 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

d) Pétition publique n°337 - Services multimédias ayant leur siège au Luxembourg

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°337 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 131 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

e) Pétition publique n°338 - Subvention de la mobilité 100% électrique à 2 roues

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°338 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 82 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

f) Pétition publique n°339 - Pour un système d'aides financières compétitif, équitable et socialement juste pour les études supérieures

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°339 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 2325 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

6. Divers

- Evaluation du premier débat public relatif à une pétition publique

Les membres de la Commission ont eu un échange de vues au sujet du premier débat public relatif à une pétition publique dont il y a lieu de retenir succinctement ce qui suit :

- Plusieurs intervenants estiment le temps de parole accordé au Gouvernement trop long d'autant plus qu'il s'agissait de la simple présentation d'un projet de loi que tous les participants du débat connaissaient. Par ailleurs, ils n'ont pas apprécié que le Ministre ait affiché des *Rollups*.

- M. le Président propose de modifier l'ordre des intervenants du débat public comme suit :

- 1) Introduction par le Président de la Commission des Pétitions et par le Président de la commission sectorielle concernée
- 2) Intervention du pétitionnaire
- 3) Intervention des membres des commissions parlementaires (en respectant la trame majorité- opposition)
- 4) Intervention du Gouvernement
- 5) Intervention finale des pétitionnaires
- 6) Intervention finale de la présidence

La Commission accueille favorablement que, contrairement au premier débat public où l'intervention du Ministre a eu lieu après celle des pétitionnaires, l'intervention du Gouvernement se fait désormais après celle des députés. Par ailleurs, l'intervention finale du Gouvernement (5 minutes) est supprimée. La proposition de M. le Président trouve l'accord de la Commission.

- Un membre de la Commission regrette que lors du premier débat public, les députés aient davantage exposé la position de leur groupe politique au lieu de poser des questions aux pétitionnaires. Il souhaiterait que le débat public soit un vrai échange entre les membres des commissions parlementaires et les pétitionnaires.

- La Commission maintient sa position que la deuxième partie du débat public, à savoir la réunion à huis clos, ne peut servir qu'à un premier échange de vues. Les députés doivent avoir la possibilité de discuter les conclusions au sein de leurs groupes politiques respectifs avant de prononcer les conclusions définitives à propos d'une pétition publique.

- Il est proposé de demander l'avis des pétitionnaires ayant participé à un débat public en vue de l'évaluation du modèle de la pétition publique.

Luxembourg, le 14 août 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank